

Circulation sociale des principes de vision de l'immigration et construction d'une science de gouvernement de l'immigration - 1910-1940

Benoît Larbiou

« *Il n'est pas chaque année de docteur qui n'écrive une thèse sur l'immigration* »¹.

En 1929, comme le remarque ironiquement un journaliste, l'immigration n'est pas un objet académique illégitime² dont le statut déprécié rejaillirait sur le statut du chercheur mais, bien au contraire, un objet digne d'un questionnement universitaire³. Loin de ne constituer qu'un objet parmi d'autres, l'analyse de l'immigration s'émancipe au point de constituer une science à part entière qui tient son homogénéité interne au fait qu'elle est alors cohérente quant aux nécessités à étayer, aux problèmes à résoudre et aux questions à se poser, mais cohérente aussi du point de vue des référencements croisés et des autorités mobilisées. Les promoteurs de cette science, dont les plus en vue sont positionnés entre science académique et action publique (dans les instances de régulation de la politique d'immigration), tendent à la considérer comme prescriptive de toute action publique et sont convoqués pour la justifier, au nom d'une rationalité organisationnelle.

La coloration économique apparente de cette science de gouvernement tend à laisser penser qu'elle est surdéterminée par l'économie, ce qui par contrecoup autorise à laisser penser que cette surdétermination est la traduction mécanique d'une fonction qu'elle remplierait pour le compte du champ économique, ce que tendrait à prouver les liaisons entre les promoteurs de cette science et les agents du champ du pouvoir économique, tout comme l'importance de la Société générale d'immigration [SGI]. Cette perception présuppose l'absence d'autonomie des différents secteurs constitutifs de l'espace social et l'indexation du marché des biens scientifiques au marché des biens économiques, comme elle présuppose l'unilatéralité de la relation entre politique et science, et laisse dans l'ombre tant l'économie interne de cette science de l'immigration que le processus par lequel des savoirs diffus en viennent à constituer une science homogène. Sans préjuger pour autant un équilibre et une

¹ Georges Le Fèvre, *Homme travail*, Paris, Baudinière, 1929, p. 37.

² La question de l'illégitimité académique de cet objet soulevée par Gérard Noiriel (« L'immigration en France, une histoire en friche », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 4, 1986, p. 751-769) se pose au regard de la floraison des productions académiques en la matière, il s'agirait plutôt de s'interroger sur le lien entre légitimité et autonomie des questionnements en la matière.

³ Benoît Larbiou, *Connaître et traiter l'étranger. Les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration (1914-1945)*, thèse de science politique, Université Montpellier I, 2003.

étanchéité absolue entre espaces sociaux et marchés, il n'en demeure pas moins que l'institutionnalisation d'un savoir d'Etat concernant l'immigration entretient un rapport étroit avec la circulation et l'homogénéisation des points de vue au-delà des arènes qui les ont produits. Le processus au terme duquel se constitue cette science, considérée sous son aspect disciplinaire mais aussi sociologique, ne plane pas dans le Ciel des idées mais se nourrit des logiques d'intéressement de différents secteurs de la société à la question de l'immigration et à son appréhension scientifique et, du travail d'agents agis par leurs propres logiques d'intéressement et acteurs d'une médiation entre groupes intéressés et d'une intégration de leurs points de vue.

La configuration de cette science de gouvernement évolue au moment de la généralisation de la crise vers 1934 qui contribue à mettre sur le marché des biens symboliques concurrents et à légitimer socialement d'autres producteurs et de l'arrivée au pouvoir du Front populaire, qui, à partir de l'expérience éphémère du sous-secrétariat à l'immigration de Philippe Serre en 1938, bouleverse le marché des biens symboliques en matière de population et initie un processus de monopolisation étatique des données de l'expertise.

1. Structuration d'une science de gouvernement de l'immigration : 1910-1930

Ensemble structuré et structurant, la science de gouvernement telle qu'elle se présente et se routinise à partir des années 1920 doit sa genèse à l'unification des marchés de biens symboliques ouverts par les secteurs *intéressés par* et à la question de l'immigration, ainsi qu'au travail d'un groupe restreint d'agents dotés des propriétés attachées à l'ubiquité sociale à laquelle ils sont disposés et ou que leur autorise leur position, position elle-même conditionnée à la possession de ce « don ».

1.1. L'économie interne de la science de l'immigration

L'ensemble des productions académiques concernant l'immigration, qui se multiplient dans les années 1924-1929, au moment où les introductions opérées par les employeurs atteignent leur rythme de croisière, présente des contours relativement stables et homogènes jusqu'au début des années 1930 et ce d'autant plus qu'elles émanent d'une discipline

académique commune, l'économie politique⁴. Toutes ces productions participent d'une même grammaire générative de problèmes à traiter, d'outils et de méthodes à employer. Elles participent d'un même processus de « sélection des prédécesseurs »⁵ au terme duquel des maîtres anciens de l'économie politique – ceux de la première génération des professeurs⁶ – constituent des références obligées et des autorités à mobiliser. Leur orthodoxie est accréditée par la sollicitation d'un personnel limité et spécialisé (omniprésent dans les jurys et dans les actes de déférence académique⁷), dont Bertrand Nogaro et William Oualid occupent le centre. La circonscription des autorités et leur rôle – via leur mutipositionnalité⁸ – dans la régulation de ressources qui dépassent le strict champ académique, favorise l'homogénéisation et l'orthodoxie de cette science.

Partant du principe que l'immigration est *nécessaire*, d'un point de vue productif et reproductif, les productions relevant de cette science officielle détaillent par branches d'activités et secteurs géographiques les besoins en main-d'œuvre. Elles analysent la *désirabilité* des travailleurs étrangers au regard de leur supposé capital productif (sain/robuste), reproductif et racial/ethnique. Ces productions, sacrifiant aux principes essentialistes de distribution des propriétés raciales, construisent au regard des propriétés opérantes attendues d'une immigration *désirable* une hiérarchie des sources à privilégier et des sources à proscrire, selon une matrice inchangée depuis la fin de la guerre :

« 1° Italiens ; 2° Polonais ; 3° Tchéco-slovaques ; 4° Portugais ; 5° Espagnols ; 6° Grecs ; 7° Russes ; 8° Allemands, Austro-Hongrois et Bulgares. »⁹

Est renvoyée au-delà de cette hiérarchie de « l'immigration blanche », l'immigration « exotique » ou coloniale qui, au regard de la spécificité essentielle de ces « éléments ethnographiques trop nettement distincts du reste de la population »¹⁰, demanderait une régulation, un personnel d'encadrement et des modalités de connaissance spécifiques.

⁴ Lucette Le Van-Lemesle, « L'institutionnalisation de l'économie politique en France », in *L'économie politique en France au XIX^{ème} siècle*, Yves Breton et Michel Lutfalla (dir.), Paris, Economica, 1991, p. 355-388.

⁵ C'est-à-dire le prélèvement « dans le passé de la discipline des ressources considérées comme pertinentes pour une action sur son présent », cf. Christian Topalov, « Les usages stratégiques de l'histoire des disciplines. Le cas de l'école de Chicago en sociologie », in Johan Heilbron, Remi Lenoir, Gisèle Sapiro (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris Fayard, 2004, p. 127.

⁶ A savoir Joseph Hitier [1865-1932], Auguste Souchon [1866-1922], Charles Rist [1874-1955], Paul Pic [1862-1944], Raoul Jay [1856-1921], René Gonnard [1874-1966]...

⁷ B. Larbiou, 2003, *op. cit.*, p. 588.

⁸ Luc Boltanski, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », in *Revue française de sociologie*, 1973, 14-1. p. 3-26.

⁹ *Bulletin du Ministère du Travail*, janvier/février 1920, p. 21.

¹⁰ Selon le rapport qui synthétise les enseignements de l'expérience de la guerre du député réformateur, Laurent Bonnevey, *Journal Officiel, doc. parl.*, Chambre, annexe 1540, 25 septembre 1920.

Ces productions analysent les conditions par lesquelles une *adaptation* de ces travailleurs peut se faire et, partant, les conditions de possibilité de leur *assimilation*¹¹. Ces productions confèrent à l'action publique un rôle qui, quoique différent dans son expression, suivant que les producteurs se rangent du côté du pôle productif ou au contraire social du champ des productions, n'en demeure pas moins congruent au regard de la nature et des lois de l'immigration. Assimilé à la mécanique des fluides, le phénomène migratoire apparaît inéluctable. « Aucune force humaine, [ni] aucune force gouvernementale [ne pouvant] l'empêcher : cette infiltration est lente, mais on peut dire qu'elle est constante »¹², la seule possibilité est de « transformer en limon fécondant la marée étrangère qui laissée à elle-même, pourrait avoir les effets d'un flot dévastateur »¹³ en le régulant et en choisissant les « réservoirs ». Cette science prescrit ainsi des modalités publiques de régulation des flux : « sélectionner » et faciliter (via des conventions bilatérales) certaines « sources », transformer l'« immigration anarchique » en « immigration organisée » (par des technologies de pouvoir comme l'encartement, l'assignation à résidence, la sélection et la traçabilité), « à suivre l'étranger, [à] ne pas le perdre de vue »¹⁴ et « fixer l'homme au sol »¹⁵, et, enfin, à s'assurer de son embauchage et endiguer le spectre de son « débauchage » entendu tout à la fois du point de vue du travail que d'un point de vue moral et hygiéniste (limiter le glissement vers les « maladies sociales »).

Ces productions s'ingénient à démontrer la rationalité de l'immigration ainsi « organisée » au regard des différentes rationalités qu'elles portent. Au regard d'une rationalité productiviste/utilitariste, elles attestent des capacités de la force de travail des travailleurs étrangers et, au regard d'une rationalité populationniste, de sa reproductibilité. Face à une forme de rationalité sociale, elles démontrent l'absence de sous-concurrences ouvrières garantie par une répartition rationnelle et négociée et la passation d'accords bilatéraux spécifiant les conditions d'embauche des ressortissants étrangers. L'affirmation rituelle de l'existence d'une triple opération de sélection, de suivi et de répartition répond à une rationalité bureaucratique. La sélection ethnique, le soin mis à décliner les modes de gestion en fonction des caractéristiques essentielles des groupes ethno-nationaux, et l'exclusion des « exotiques » répondent à la raison raciale et à son obsession à veiller à ne pas « abâtardir la

¹¹ Benoît Larbiou, « Transplanter, adapter, assimiler et greffer la main-d'œuvre étrangère. Un travail social dans l'entre-deux-guerres au prisme de l'horticulture et de l'orthopédie », in *Diversité. Ville-Ecole-Intégration*, n°158, septembre 2009.

¹² « Rapport de la Commission du travail au Président de la République », *Bulletin de l'Office du travail*, 1909, p. 1213.

¹³ Maurice Reclus, « Une politique d'immigration », *Feuilleton du Temps*, 28 octobre 1926, p. 3.

¹⁴ Paul Médecin, *Etude sur l'admission des étrangers en France*, Paris, Sirey, 1909, p. 237.

¹⁵ Georges Le Fèvre, *Homme travail*, Paris, Baudinière, 1929, p. 135.

race française »¹⁶. La présence de ces rationalités réactive les conditions de naissance et de structuration de cette science :

1.2. Sociogenèse d'une science normale

La science de l'immigration qui se structure à partir des années 1910 tant du point de vue de son économie interne que du point de vue de l'espace social qu'elle constitue se construit à partir de cinq problématiques sectorielles¹⁷ : une problématique de production, une problématique de reproduction/population, une problématique organique, une problématique sociale et une problématique de police. A la genèse de ces problématiques, des logiques d'intéressement de différents secteurs de la société (employeurs, notables, scientifiques, syndicalistes et fonctionnaires) qui modèlent leurs contenus et ouvrent des marchés de biens symboliques pour ceux des prétendants qui souhaitent s'y investir. Ces problématiques doivent ainsi être considérés comme des marchés, des espaces sociaux, mais aussi comme des expressions de rationalités structurées par des paradigmes plus ou moins congruents, respectivement donc les paradigmes utilitariste/productif, reproductif (accroissement de la population française), racial, de la protection du travail national et de la trace¹⁸.

L'unification progressive de ces marchés s'opère grâce à l'interpénétration des réseaux de la nébuleuse réformatrice¹⁹, le multipositionnement des patrons de ces marchés, leur mise en relation et leur interconnaissance, qui garantissent une circulation des ressources (symboliques et matérielles) provenant de secteurs différenciés de la société et autorisent les investissements pluriels des prétendants, lesquels peuvent légitimement se permettre de candidater sur ces différents marchés. Ces investissements pluriels font que les producteurs/prétendants sont *intéressés par* et *aux* différentes problématiques comme à l'intégration de leurs rationalités respectives. Leurs productions rencontrent les dispositions d'agents *intéressés par* et à la question, qui vont, en raison de leur position et de leurs dispositions, les accréditer socialement. Ces agents pour des raisons diverses se doivent d'objectiver leur position et de légitimer leurs prises de position au sein même de leurs secteurs respectifs par la science qu'ils vont autoriser : ainsi les employeurs vont pouvoir

¹⁶ William Oualid, « L'immigration ouvrière en France : I. L'immigration est-elle organisée en France ? », *Le Musée Social*, n°5/6, mai/juin 1927, p. 133.

¹⁷ Cf. Benoît Larbiou, « Organiser l'immigration. Sociogenèse d'une régulation politique, 1910-1932 », in Choukri Hmed, Sylvain Laurens (dir.), *L'invention de l'immigration*, Marseille, Agone, 2008.

¹⁸ Gérard Noiriel, « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'étude du passeport en France de la I^{ère} à la III^{ème} République », *Genèses*, n°30, mars 1998, pp. 77-100.

¹⁹ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1999.

justifier la solution « d'un interventionnisme d'Etat, étroitement associé aux groupements privés »²⁰ auprès de leur pairs, tout comme les syndicalistes réformateurs vont appuyer, à l'encontre des syndicalistes révolutionnaires, la solution du partenariat social.

Ce travail convergent produit les contours d'une problématique cohésive à même de produire l'image acceptable par les différents espaces intéressés d'une montée en généralité englobant, par nécessité (économique, reproductive, raciale, sociale et administrative) qu'elle étaye, les diverses problématiques, et de montrer les effets bénéfiques du partenariat. L'expérience de guerre, parce qu'elle institutionnalise les interfaces et les relations entre employeurs, syndicalistes et agents administratifs sous la médiation des universitaires dont certains deviennent *administrateurs experts*, en fonction de cadres pratiques et théoriques déjà préalablement construits et négociés avant guerre, rend possible et généralisable, parce qu'importables au-delà des cercles restreints des laboratoires de la réforme, les termes de la problématique cohésive. Par là se trouvent réunies les ressources matérielles et symboliques, ainsi que les moyens humains permettant une autonomisation de cette sous-discipline scientifique. Cette autonomie reste relative du fait de la nécessité à laquelle sont contraints les prétendants aux ressources à pourvoir de concilier entre différentes rationalités, ayant socio-génétiqument concourues à sa structuration.

1.3. Médiateurs et intégrateurs : le tiers parti

L'institutionnalisation et l'autonomisation d'une forme de science de l'immigration résultent, au delà de l'existence d'intérêts objectifs des secteurs sociaux qui les ont portées et autorisées, d'un travail d'intégration des différents points de vue sur l'immigration opéré par des médiateurs « liés par un intérêt commun pour le problème [et par] une épistémè convergente dans la manière de formaliser les enjeux »²¹. Ces médiateurs se positionnent à l'intersection des champs académique, réformateur, administratif et politique. Ils circulent de façon diachronique et synchronique entre ces différents espaces, profitant d'un séjour prolongé dans un espace pour accéder à un autre espace ou occupant dans le même temps plusieurs espaces. Cette mobilité des trajectoires est un indicateur de la circulation des ressources entre les différents espaces et de leur convertibilité d'un espace à un autre, ressources dont ils deviennent, de par leur position, des régulateurs.

²⁰ Joseph Lugand, *L'immigration des ouvriers étrangers en France et les enseignements de la guerre*, Paris, Librairies et imprimeries réunies, 1919, p. 24.

²¹ Eric Neveu, « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, 1999, n°22, p. 57.

Comme Bertrand Nogaro et William Oualid, ces médiateurs se recrutent au sein du champ académique. Nogaro [1880-1950] après un cursus à la Faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques obtient un doctorat en droit puis une agrégation de sciences économiques en 1906. Il est professeur d'économie politique dans les facultés de droit de Montpellier (1908-1912), de Caen (1912-1926), puis de Paris (1926). Mobilisé comme officier pendant la guerre, il devient chef du Service ouvrier du sous-secrétariat aux munitions du Ministère de la guerre et, de 1917 à 1920, chef du Service de la main-d'œuvre étrangère [SMOE] auprès du Ministre du travail Alphonse Landry. Député des Hautes Pyrénées, inscrit au groupe radical et radical socialiste, il produit fin 1924, en tant que rapporteur du budget du Ministère du travail, un rapport sur la politique d'immigration qui fait date. Réélu en 1928 et 1932, il démissionne le 22 février 1934. William Oualid [1880-1942], normalien, obtient son agrégation en 1925. Après avoir été blessé au front, il est intégré par Albert Thomas au sous-secrétariat d'Etat aux munitions. Il devient en 1920, à la suite de Nogaro, directeur du SMOE. Proche des représentants du socialisme normalien, il fut chargé de mission au Musée Social et membre de l'Association pour la protection légale des travailleurs.

Aux côtés de ces médiateurs universitaires, dont les trajectoires sont intimement liées à l'histoire de la nébuleuse réformatrice, à l'institutionnalisation et à la notabilisation de ses cadres, se positionnent des agents relevant du champ du pouvoir économique comme Henry de Peyerimhoff de Fontenelle [1871-1953], Adolphe Pichon [1876-1959] et Robert Pinot [1862-1926]. Ils ont été socialisés en début de carrière à l'action étatique, comme directeur de l'agriculture et du commerce au Gouvernement général de l'Algérie de 1902 à 1907 pour le premier, comme secrétaire général de l'Élysée en 1913 pour le second et comme agent au Ministère des finances pour le troisième. Participant de syndicats patronaux, respectivement le Comité central des houillères, l'Union des Industries Métallurgiques et Minières et le Comité des houillères, ils opposent à une conception patrimoniale une perception socialisée de l'action entrepreneuriale, adossée à un interventionnisme étatique respectueux de l'initiative privée. Leur cursus scolaire, leur fréquentation des milieux intellectuels notamment au sein de l'école libre des sciences politiques et des cercles intellectuels réformateurs, leur activité d'enseignant les disposent favorablement aux activités intellectuelles. Leur trajectoire est indissociable d'une fréquentation sur le long terme des laboratoires réformateurs et d'un capital relationnel acquis dans ces lieux.

A équidistance de ces deux pôles, se positionne un agent comme André Pairault [1897-1971] au regard de son double ancrage aux côtés du champ de la production comme ingénieur et polytechnicien et aux côtés du champ académique comme docteur en droit et auteur en 1926

d'une thèse en sciences politiques et économiques, d'une taille relativement importante pour l'époque. Sa thèse²² est validée par un jury composé de Oualid et Nogaro et sa deuxième édition préfacée par Peyerimhoff. Cette thèse autorisée par les deux pôles du champ des médiateurs constitue une référence incontournable de l'entre-deux-guerres qui lui permet de prétendre à la direction de la rédaction de la *Revue de l'immigration*, « organe technique pour l'étude du Statut et des conditions d'emploi des étrangers en France », de 1928 à 1938.

Ces médiateurs professionnels qui au-delà de leurs productions forment les cadres de la régulation pratique de l'immigration au sein des instances administratives pour les premiers et au sein des instances patronales pour les seconds, sont liées aux figures centrales de la Réforme en France (Arthur Fontaine [1860-1931], Justin Godart [1871-1956], Alphonse Landry [1874-1956], Albert Thomas [1878-1932]), parce qu'une partie de leur trajectoire leur est liée (pour Oualid et Nogaro), et/ou parce qu'ils participent des mêmes lieux, et/ou qu'ils sont intimement proches (Landry est ainsi le beau-frère de Pichon).

Les trajectoires de ces médiateurs témoignent de l'existence de lieux neutres mettant en relation les différents espaces intéressés à l'immigration, de la circulation des ressources qui s'y opèrent et de l'existence d'un taux de convertibilité de ces ressources d'un espace à l'autre. Ces éléments forment les conditions de l'ouverture d'un capital de crédibilité pour les termes de cette science de l'immigration et ses promoteurs.

Ils se situent de fait tout à la fois entre décision et conception, entre pratique et théorie, entre technique et idéologie. Multipositionnés, en relation constante avec des secteurs diversifiés de l'espace social, ils démontrent une « extraordinaire capacité à exprimer des aspirations différentes »²³ et à construire de la cohérence entre les points de vue sectoriels. Leur multipositionnement est le gage du « travail idéologique de dissimulation du travail idéologique »²⁴, de dissimulation de « l'origine, [de] la nature et [des] fonctions politiques de cette problématique »²⁵. Par là, ces médiateurs produisent de la neutralité, qui garantit le consensus social en favorisant les transactions entre institutions, la constitution d'une perception de l'intérêt général, et euphémisent les tensions politiques éventuelles, donc la pérennité de la science dont ils sont les promoteurs. Ces médiateurs campent une posture

²² André Pairault, *L'immigration organisée et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France*, PUF, 1926.

²³ Pierre Muller, « Comment les idées deviennent-elles politiques ? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965 », *Revue Française de Science Politique*, 1982, vol. 32, n°1, p. 98.

²⁴ Luc Boltanski, 1973, *op. cit.*, p. 25.

²⁵ Luc Boltanski, Pierre Bourdieu, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, Volume 2, Numéro 2, p. 6.

idéal-typique médiane entre celle du roi philosophe et du conseiller du prince²⁶, celle d'un « tiers parti »²⁷ qui, au-delà de la polarisation des tensions sociales et politiques, au-delà des intérêts divergents ou antagonistes des espaces sociaux à l'égard de l'immigration, produit une image universelle de l'intérêt supérieur de l'action publique à même de maintenir les tendances centrifuges. En l'occurrence, la position que ces agents acquièrent est liée à la solution qu'ils opposent face à la politisation de l'immigration et à sa médiatisation par la presse à grand tirage²⁸, laquelle ménage tout autant les intérêts du champ du pouvoir économique confrontés aux solutions protectionnistes, que ceux des syndicalistes et politiques réformateurs confrontés tout autant à l'internationalisme qu'à la xénophobie programmatique.

Les effets propres de cette science sur l'action publique sont difficiles à mesurer et en définitive aporétiques tant cette mesure induit un questionnement causal insoluble. Ainsi, la hiérarchisation produite entre sources d'immigration et la spécification opérée à destination de l'immigration « exotique » sont autant les produits de l'expérience de guerre et de l'action des groupes qui ont contribué à l'appropriation du problème public que la cause de principes de vision et de divisions naturalisés à force d'être répétés. Quoiqu'il en soit, ces productions permettent par l'affirmation rituelle des effets bénéfiques de la collaboration de maintenir les relations entre les groupes intéressés et la recherche d'un consensus autour de l'action publique en matière d'immigration afin de permettre « une collaboration intelligente [...] entre la SGI et nos services administratifs pour le plus grand bien de l'organisation rationnelle de l'immigration ouvrière en France »²⁹.

2. La Reconfiguration du marché des biens scientifiques :

L'année 1934 constitue une année charnière dans la restructuration sociale du problème de l'immigration et par contre-coup dans la reconfiguration du marché des biens scientifiques en matière d'immigration. En 1934 la crise se généralise, les polarisations politiques se radicalisent. Les questions d'immigration et de races sont investies et politisées dans des espaces jusqu'alors peu intéressés. Les entreprises de fermeture des marchés sectoriels du travail se multiplient : les syndicats et groupes organisés, en application de la loi cadre du 10

²⁶ Selon celles définies par Frédérique Matonti, « Les bricoleurs. Les cadres politiques de la raison historique. L'exemple de la *Nouvelle Critique* », *Politix*, n°36, 1996, p. 95-96.

²⁷ En empruntant la position faite nom des juristes du XVI^{ème} qui « avaient intérêt à donner une forme universelle à l'expression de leurs intérêts particuliers », Pierre Bourdieu, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », in *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 130.

²⁸ Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées*, Fayard, 2007.

²⁹ A. Pairault, 1926, *op. cit.*, p. 74.

août 1932 de contingentement des professions, obtiennent la promulgation en deux ans 553 décrets d'application (contre 72 entre 1932 et 1934³⁰), les juristes obtiennent l'interdiction d'exercer des fonctions publiques pour les naturalisés en 1934, et les médecins en 1935. Cette même année, Bertrand Nogaro démissionne de ses fonctions parlementaires.

2.1. L'enjeu de l'immigration dans l'espace social

Le problème de l'immigration, dans les années 1930, devient central³¹ dans bon nombre de professions mais aussi dans les champs politiques et journalistiques. Ces mises en jeu concomitantes s'auto-entretiennent et font que l'immigration constitue un des quelques enjeux explicites unifiant l'espace public³², apprécié sous le double prisme du protectionnisme et du corporatisme et, dramatisé au regard des menaces qu'il fait peser pour l'avenir de la France : menaces politiques (agitation), sécuritaires (criminalité), sociales (protection sociale), économiques (sous concurrence) et raciales (dégénérescence).

Les raisons de cet intéressement à l'immigration fluctuent entre et au sein même des secteurs considérés. Elles peuvent se nourrir de l'expérience de la précarité, du chômage et des concurrences directes sur un marché de l'emploi en crise pour les secteurs les plus fragilisés. A l'autre pôle de l'espace social, à l'instar des secteurs médicaux et juridiques, elles procèdent d'une entreprise de sectorisation corporatiste tendant à s'assurer d'un monopole sur la maîtrise de reproduction professionnelle et sur la définition de ses conditions, tendant de plus à limiter le phénomène de définition exogène des principes organisateurs des politiques sectorielles. Face à la concurrence consécutive à la raréfaction du bien rare que constitue la clientèle aisée, face à l'arrivée de prétendants jugés illégitimes issus de la démocratisation scolaire qui s'annonce, face aux processus de socialisation, les professions médicales et juridiques opposent une entreprise de malthusianisme professionnel et d'eugénisme sectoriel. Les étrangers, parce qu'ils représentent par essence des candidats exogènes, parce leurs propriétés essentielles sont considérées comme extérieures, forment l'incise à partir de laquelle peut être engagé un débat sur l'essence de l'excellence française et sur les conditions héréditaires ou vocationnelles de sa reproduction.

³⁰ Ralph Schor, *L'opinion publique et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 592-593.

³¹ Cf. *Ibidem* ; B. Larbiou, 2003, *op. cit.* ; G. Noiriel, 2007, *op. cit.*

³² Bastien François et Erik Neveu, « Pour une sociologie des espaces publics contemporains », in B. François et E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques*, Rennes, PUR, 1999, p. 52.

Dans le premier cas, l'étranger est directement visé dans son existence, via l'injure et la rixe, ce qui rend toute justification et toute montée en généralité inutiles tant la relation causale entre chômage et immigration va de soi. Dans le deuxième cas, c'est l'essence de l'étranger qui est visée et son « potentiel d'hérédité redoutable »³³. Au-delà de la visibilité directe de son existence, ceci autorise et encourage les analyses scientifiques des essences des différents corps sociaux, professionnels comme nationaux, et de leurs rapports. La science est convoquée pour construire les propriétés opérantes appliquées aux adversaires réels ou virtuels pour chercher à les exclure de la compétition³⁴.

Cet intérêt accru pour la question de l'immigration autorise de nouvelles perspectives, et au regard des ressources mis en circulation, de nouvelles trajectoires de spécialisation. Se produit un bouleversement du marché des biens scientifiques en matière d'immigration sous le coup d'une désagrégation du consensus social pratique qui avait jusqu'alors porté la configuration des producteurs scientifiques et du système d'action qui le portait, lesquels se doivent de se justifier en convoquant un répertoire large de rationalités :

« L'immigration actuelle est pour une grande part une immigration collective, provoquée, organisée [...]. Elle est donc sélectionnée [...] puis répartie au grès de la demande, ce qui assure une distribution rationnelle des nouveaux arrivés dirigés [...] vers les postes où ils pourront utilement servir, donc s'intégrer sans heurts dans les rouages de notre activité économique. Enfin, c'est un fait heureux que les immigrants, [...] appartiennent à des races voisines de la nôtre. »³⁵

« L'opinion publique a pu s'inquiéter parfois de cet afflux d'étrangers sur le sol de la France. [...] Mais avec l'immigration collective, organisée, rien à craindre. Elle seule pourra défendre le pays contre l'invasion des indésirables. »³⁶

« Nous avons hier un très grand besoin de la main-d'œuvre étrangère, nous en aurons certainement un très grand besoin demain. Je ne sais même pas si demain, nous n'aurons pas d'elle un besoin plus grand qu'hier [...]. »³⁷

³³ Georges Dequidt, Georges Forestier, « Les aspects sanitaires de l'immigration en France », *Revue d'hygiène et de médecine préventive*, 1926, p. 1025.

³⁴ Nous nous inspirons très librement de Max Weber, *Economie et société*, t. 2, Paris, Plon, 1995 : « Plus le nombre de compétiteurs est grand par rapport à l'étendue des possibilités de gains qui leur sont ouvertes, plus les personnes engagées dans la lutte ont intérêt à limiter d'une manière ou d'une autre la concurrence. Cela se passe généralement de la manière suivante : une partie des concurrents tirent argument de certaines caractéristiques extérieures de leurs adversaires réels ou virtuels pour chercher à les exclure de la compétition. Ces caractéristiques peuvent être la race, la langue, la confession, le lieu d'origine ou l'extraction sociale, l'ascendance, le domicile, etc. ».

³⁵ Georges Pairault, « Immigration et race », *Revue de l'immigration*, n°25, mai 1930, p. 3.

³⁶ Jean Duhamel, in Georges Le Fèvre, *Homme travail*, Paris, Baudinière, 1929, p. 219.

³⁷ A. Landry, in J.O., Débats parlementaires, Chambre, 15 décembre 1931, p. 4535.

« Nous voudrions que l'opinion soit convaincue par les faits que, dans nos industries, les ouvriers étrangers n'occupent pas la place des ouvriers français. »³⁸

« La France se trouve ainsi dotée d'un moyen de mettre quelque ordre dans la répartition de sa main-d'œuvre sans nuire au légitime souci de la production [...] sans susciter chez les travailleurs une méfiance justifiée contre les étrangers, briseurs de grève ou abaisseurs de salaires. »³⁹

2.2. Le bouleversement du marché des biens scientifiques et l'impérialisme scientifique de la raison démographique

« En 1939, il n'y avait qu'une seule thèse sur l'immigration. »⁴⁰

En 1977 Philippe Serre [1901-1991] raye rétrospectivement 20 ans de production académique en matière d'immigration, au profit d'une production, celle de Georges Mauco [1899-1988], *Les étrangers en France*, somme de plus de 600 pages publiée en 1932 par Armand Colin. Cette sélection de prédécesseur constitue une stratégie discursive opérée par un promoteur de la reconfiguration des biens scientifiques en matière d'immigration et sous-secrétaire d'Etat à l'immigration de janvier à mars 1938, à destination de son allié objectif et adjoint technique. Cette reconfiguration est consécutive à la structuration, dès 1934, d'un réseau de « futurs acteurs, constants ou occasionnels, de l'extension à venir des politiques publiques consacrées à la population »⁴¹, comme Philippe Serre, Michel Debré, Pierre Racine (conseiller technique avec Mauco) et Jacques Doublet, qui fait voler en éclat le marché unifié et le consensus social qui le portait. Ce consensus, déjà fragilisé par l'extension de la mise en jeu de l'immigration et les entreprises protéiformes d'imposition de nouveaux principes de vision de l'immigration, est combattu par ces nouveaux entrepreneurs qui stigmatisent l'initiative privée (l'activité de la SGI⁴² est qualifiée de « trafic portant sur la chair humaine » et assimilée « aux négriers d'autrefois »⁴³). Cette perception de l'exclusivité de la représentation de l'intérêt général par l'Etat s'inscrit dans une perspective bureaucratique et

³⁸ Alphonse Pichon, *L'Usine*, 22 février 1934.

³⁹ William Oualid, « La protection de la main-d'œuvre nationale », *Revue de l'immigration*, n°47, janvier/mars 1933, p. 7.

⁴⁰ Philippe Serre, préface in *Les étrangers en France et le problème du racisme*, Georges Mauco, Paris, La pensée universelle, 1977, p. 10.

⁴¹ Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 26.

⁴² Pour une expression contemporaine de ce type de vision nous renvoyons au n° 82 de la revue *Esprit* de juillet 1939, qui contient des contributions de Pierre Racine et Georges Mauco.

⁴³ Intervention de Serre à l'Assemblée nationale, *JO, doc. parl.*, chambre, ann. 2855, 7 juillet 1937, p. 1625.

interministérielle pour les conseillers d'Etat Racine et Doublet, et dans une perspective socialisante pour Serre : ce dernier est élu en 1933 à Briey sur les terres de François de Wendel, Edouard de Warren et Louis Marin. Derrière cet affrontement local se dessine une lutte pour l'imposition de principes légitimes, à vocation scientifique, de vision et de division de la population française et la définition de ce que peuvent être les mesures destinées à l'améliorer, entre deux pôles scientifiques et politiques : un pôle socialisant adossée à l'administration, et un pôle racialisant, adossé à la Fédération républicaine, auxquels se rattachent les représentant du capital patrimonialisé et les promoteurs d'une anthropologie raciale. Louis Marin [1871-1960]⁴⁴, qui se range du côté des « dépositaires de la civilisation occidentale » afin de « la maintenir dans sa pureté et son avance »⁴⁵, prend en main l'Ecole d'anthropologie, et tente de sauvegarder l'anthropologie raciale face aux durkheimiens dans le champ de l'ethnologie (Paul Rivet, Marcel Mauss et Lucien Lévy-Bruhl).

Dans un contexte de politisation de l'immigration et de la race, et de politisation des sciences qui s'en réclament, le marché des biens scientifiques en matière d'immigration, tiraillé par trois pôles d'attraction dispensateurs de ressources, se tend. Le premier pôle continuateur de l'état ancien du marché n'en est plus, selon l'expression de Peyerimhoff, qu'à « organiser la résistance ». Le deuxième pôle groupé autour de l'Ecole d'anthropologie promeut une science racialisante de l'immigration et trouve son expert en la personne de René Martial⁴⁶ : la race devient une grammaire générative de problèmes, comme le métissage, « sujet favori des anthropologistes »⁴⁷ et le caractère de la substance française, sa place et son avenir dans la hiérarchie des races⁴⁸. Le dernier pôle, qui nous intéresse plus particulièrement ici, tente de reconfigurer le marché des biens scientifiques en fondant un nouvel équilibre qui ménage une place plus importante à l'expertise bureaucratique et au savoir démographique. Malgré cette tension du marché, les biens symboliques et les ressources n'en continuent pas moins à circuler : tous les producteurs tentent de maximiser leur crédibilité en sacrifiant

⁴⁴ La trajectoire de Louis Marin, sous-estimée par l'historiographie française, est étudiée par William D. Irvine, *French conservatism in crisis. The Republican federation of France in the 1930's*, Baton Rouge, Louisiana State University press, 1979 ; Herman Lebovics, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle. 1900-1945*, Paris, Belin, 1992.

⁴⁵ Louis Marin en 1931 cité par Victor Karady, « Le problème de la légitimité dans l'organisation historique de l'ethnologie française », *Revue française de sociologie*, 1982, vol. 23, n°1, p. 27, note 36.

⁴⁶ Benoît Larbiou, « René Martial (1873-1955) : de l'hygiénisme à la raciologie, une trajectoire possible », *Genèses*, n°60, septembre 2005, p. 98-120.

⁴⁷ Eugène Apert, « Immigration et métissage. Leur influence sur la santé de la nation », in *Presse médicale*, 74, 19 septembre 1923, p. 1566.

⁴⁸ Benoît Larbiou, « Le corps médical et la race en 1930 », in *Tous les hommes sont-ils égaux ? Histoire comparée de la pensée raciale 1860-1930*, Carole Reynaud Paligot (dir.), Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, Ateliers de l'Institut Historique Allemand, volume n°3, 2010.

concurrerment aux perspectives racialistes, utilitaristes, sociales et populationnistes, et en mobilisant leurs autorités et les ressources afférentes.

L'expérience de courte durée du sous-secrétariat à l'immigration doit-être inscrite dans l'histoire plus longue de la raison démographique⁴⁹ qui conduit à partir de 1934 à l'alliance entre hauts fonctionnaires et entrepreneurs populationnistes, pour annexer la question de l'immigration à celle de la population⁵⁰, pour l'arracher symboliquement au champ universitaire et lui substituer un espace moins autonome, et l'arracher pratiquement à l'initiative privée pour lui opposer un recrutement nationalisé. Cette alliance, sans révolutionner pour autant l'appréhension scientifique puisqu'elle emprunte les voies balisées du savoir légitime, n'en emporte pas moins un nouvel équilibre, plus sensible au populationnisme qualitatif⁵¹ ethniciste, et une refondation des protocoles scientifiques en imposant l'enquête par questionnaire. Ces techniques d'enquêtes sont modélisées par Mauco sous la haute autorité d'Albert Demangeon [1872-1940] en 1937 lors de la réalisation d'une étude sur les étrangers dans l'agriculture⁵². Mauco élabore pour l'occasion un questionnaire national envoyé notamment aux instituteurs et retourné principalement par ceux-ci :

« L'unité de l'enquête a été assurée par un questionnaire lancé à plus de trois mille exemplaires. Il importe d'en donner le texte, car non seulement c'est lui qui oriente les recherches, mais encore c'est dans le cadre même qu'il a tracé que nous présentons la synthèse de toutes les réponses. » [p. 1-2]

Cette technique de perception de la réalité qui est reprise par la commission immigration de la Fondation nationale pour l'étude des problèmes humains entre 1942 et 1945, dont les conclusions seront publiées en 1947 par l'INED⁵³, constitue un bouleversement des modalités d'accréditation de la preuve et donc d'excellence scientifique : en lieu et place des sources précédemment autorisées (provenant des secteurs administratifs, politiques et patronaux) sont convoqués les enseignants, les travailleurs sociaux⁵⁴ et l'opinion publique.

⁴⁹ P.-A. Rosental, 2003, *op. cit.*

⁵⁰ L'étude des migrations est élevée au rang d' « études spéciales » lors du Congrès international de la Population organisé à Paris en 1937, lequel avait vocation à fonder une « unité de doctrine » en matière de compréhension scientifique des problèmes de population, ainsi qu'en matière de politique de la population. L'étude des migrations fait ainsi partie du tome IV, « Démographie statistique : études spéciales » des actes du Congrès parus en 8 tomes, Paris, Hermann et Cie, 1938. Mauco fait d'ailleurs partie des intervenants.

⁵¹ William H. Schneider, *Quality and quantity. The quest for biological regeneration in twentieth-century France*, Cambridge, Cambridge university press, 1990.

⁵² Albert Demangeon, Georges Mauco, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann & Cie, 1939.

⁵³ INED, *Documents sur l'immigration*, in *Travaux et documents*, Cahier n°2, Paris, PUF, 1947, « Questionnaire à l'usage des enquêteurs », p. 79-93.

⁵⁴ « Etude de 4000 dossiers du Service social d'aide aux émigrants », *Ibid.*, p. 94-113.

Quoiqu'éphémère, l'expérience du sous-secrétariat signe le début d'un double processus : celui de la spécialisation d'un personnel scientifique groupé autour de l'étude des questions de population et d'une monopolisation étatique des données de l'expertise (vers ce qui deviendra l'INED) hors (et à l'encontre⁵⁵) des secteurs traditionnels de l'administration. Ce processus soutenu dans un premier temps par les réseaux de « non initiés » de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population, lui échappe après guerre⁵⁶, à la faveur du travail d'autonomisation scientifique menée par les experts professionnels et d'une saisie du problème de la population par des secteurs extérieurs au populationnisme d'avant-guerre (Parti communiste, Mouvement populaire des familles, MRP)⁵⁷.

*

* *

Le problème de l'immigration⁵⁸, depuis son invention au tournant du siècle jusqu'à ses derniers soubresauts, se (re)structure en référence aux données à vocation scientifique. Tout se passe comme si ce problème plus que tout autre, sa construction, sa publicisation et sa mise sur agenda politique, ne pouvaient être simplement idéologiques et politiques, mais nécessairement issus d'une réflexion scientifique. De plus, tout se passe comme si cette réflexion scientifique ne pouvait échapper à un engagement aux côtés ou dans l'action publique, à défaut de se voir frapper d'illégitimité. Il y a tout lieu de penser que ce type de perception n'est qu'une réactualisation de la structure du problème public tel qu'elle a été construite au tournant du siècle, par des agents intéressés de par leur position à centraliser le savoir et articuler de façon très étroite science et action publique.

Cette imbrication entre science et politique en matière d'immigration ne va pas sans poser de problèmes aux analyses scientifiques actuelles de l'immigration et de ses principes historiques de vision et de division. Le *cas* Georges Mauco est ici tout à fait exemplaire. En effet son travail constitue une source, d'autant plus légitimement mobilisable qu'il se rapproche – au regard de son usage des statistiques et des cartographies, de son appareillage de notes en bas de pages, et de sa taille exceptionnelle pour l'époque – des canons actuels de

⁵⁵ « Léon Blum avait sous-estimé la résistance de tant de services dépossédés et surtout celle d'un Ministère puissant : celui de l'Intérieur. Dans l'indifférence totale de l'administration et de l'opinion, l'étranger gardait pour ce Ministère une grande importance car il apparaissait à ses yeux comme un danger virtuel pour l'ordre public et c'est sous cet angle qu'on devait s'occuper de lui », Philippe Serre, in G. Mauco, 1977, *op. cit.*, p. 7-8.

⁵⁶ P.-A. Rosental, 2003, *op. cit.*, p. 164.

⁵⁷ Pour une histoire postérieure à 1945, cf. Alexis Spire, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France. 1945-1975*, Paris, Grasset, 2005.

⁵⁸ C. Hmed et S. Laurens (dir.), 2008, *op. cit.*

légitimité scientifiques. Mais cette légitimité se heurte à l'exemplarisation et à la dénonciation de ses prises de position racialistes. Cette dénonciation est d'autant plus facile qu'elle s'inscrit dans le sens légitime de l'histoire des sciences (et de l'abandon du paradigme racial) et qu'elle vise un agent non académique. La dénonciation de Mauco produit une spécification de sa trajectoire et de ses prises de position, rendue possible par le déni de ses relations sociales (ici notamment avec Landry, Serre, Doublet, Racine et Debré) et des conditions de possibilité de sa trajectoire. De fait, par une tendance de l'historiographie des sciences à immuniser les sciences françaises des tendances racialistes, disparaissent les moyens de compréhension de la circulation des concepts – aux premiers rangs desquels les concepts hérités du paradigme racial – au-delà des espaces qui en seraient les dépositaires par essence ou nature et de la participation des agents à des rationalités qu'une logique classificatoire tendrait à opposer de façon arbitraire⁵⁹. Paradoxe donc qui pèse sur les analyses historiques en matière d'immigration qui conduit dans un même mouvement, d'une part, à mobiliser un savoir socialement et historiquement situé et, d'autre part, à extérioriser des principes de (di)vision qui irriguent pourtant l'ensemble des productions afin de définir, de façon normative, a posteriori les conditions de l'excellence scientifique. Or, l'imbrication complexe, qui se prête difficilement à une vision bipolaire, des principes de vision de l'immigration, au sein même des autorités légitimes, est la traduction symbolique d'un processus de (re)structuration d'un marché des biens scientifiques, processus lié aux logiques d'intéressement de groupes et d'individus se saisissant de cet objet, aux principes de vision et de division de cet objet qu'ils importent et aux collusions et négociations qui s'opèrent entre ces différents protagonistes.

⁵⁹ Michel Dobry, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire, in Michel Dobry (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 45.